

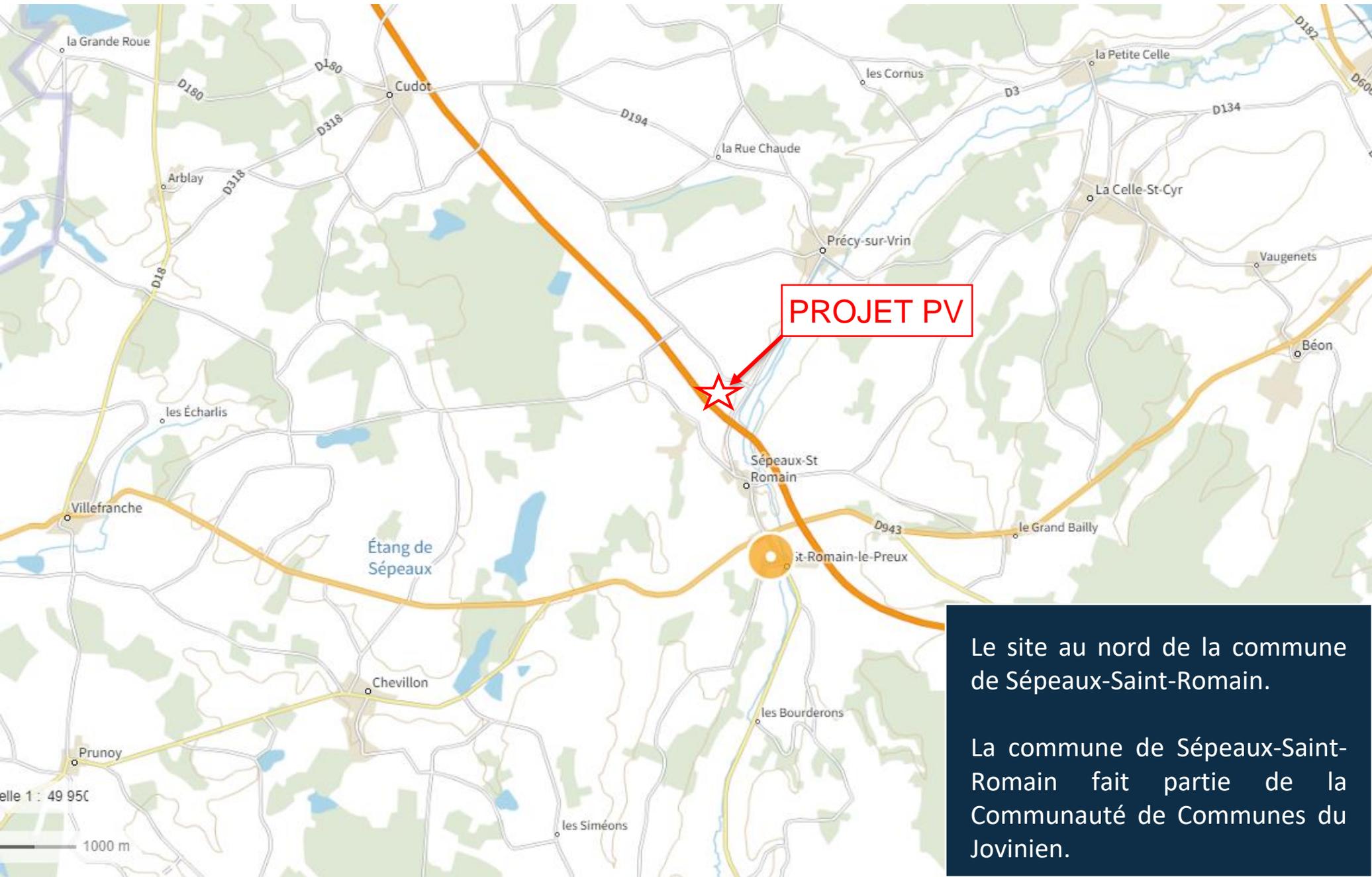


Projet de centrale photovoltaïque au sol de
Sépeaux-Saint-Romain (89)

- **Développeur et exploitant** de centrales solaires photovoltaïques au sol
- Spécialisé dans les installations de **grande échelle** (plusieurs hectares)
- Présence **internationale depuis 2009**
- Agences en France à **Bordeaux** et à **Paris**
- **Intégré au groupe EDPR depuis 2022, présent dans 28 pays à travers le Monde**

LES CHIFFRES CLÉS

- présence dans **4 pays en Europe**
- **1.5 GW** de centrales solaires réalisées
- **80** projets
- **2 100 ha** de superficie
- **1,5 milliard d'€** d'investissements
- équivalent à la consommation électrique annuelle de **540 000 ménages**
- **930 000 tonnes de CO₂** économisées par an



PROJET PV

Le site au nord de la commune de Sépeaux-Saint-Romain.

La commune de Sépeaux-Saint-Romain fait partie de la Communauté de Communes du Jovinien.



- **Cadastre :**
Les parcelles cadastrales concernées sont :

Section ZC : 107, 203,
204, 208, 214, 244, 245

- **Périmètre rouge :**
Emprise d'étude du
projet : de 6,3 ha

Le site est un ancien délaissé d'autoroute et une base de stockage de matériaux mis à disposition des autoroutes APRR.



Image historique 1966



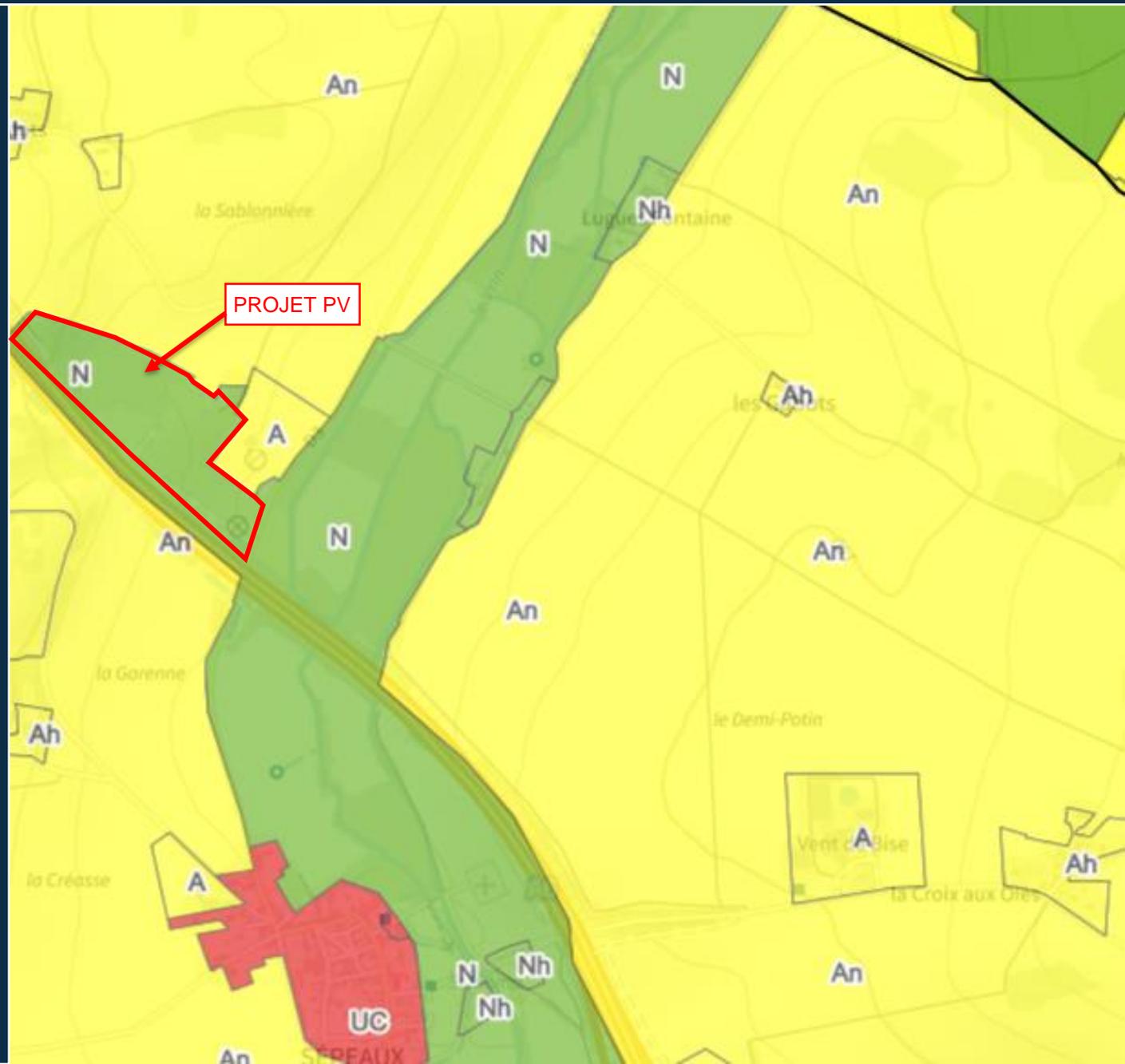
Image historique 1978

La Communauté de Communes du Jovinien dispose d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunale

La zone d'étude est en **zone N** qui autorise « *les constructions et les installations des équipements d'intérêt collectif* ».

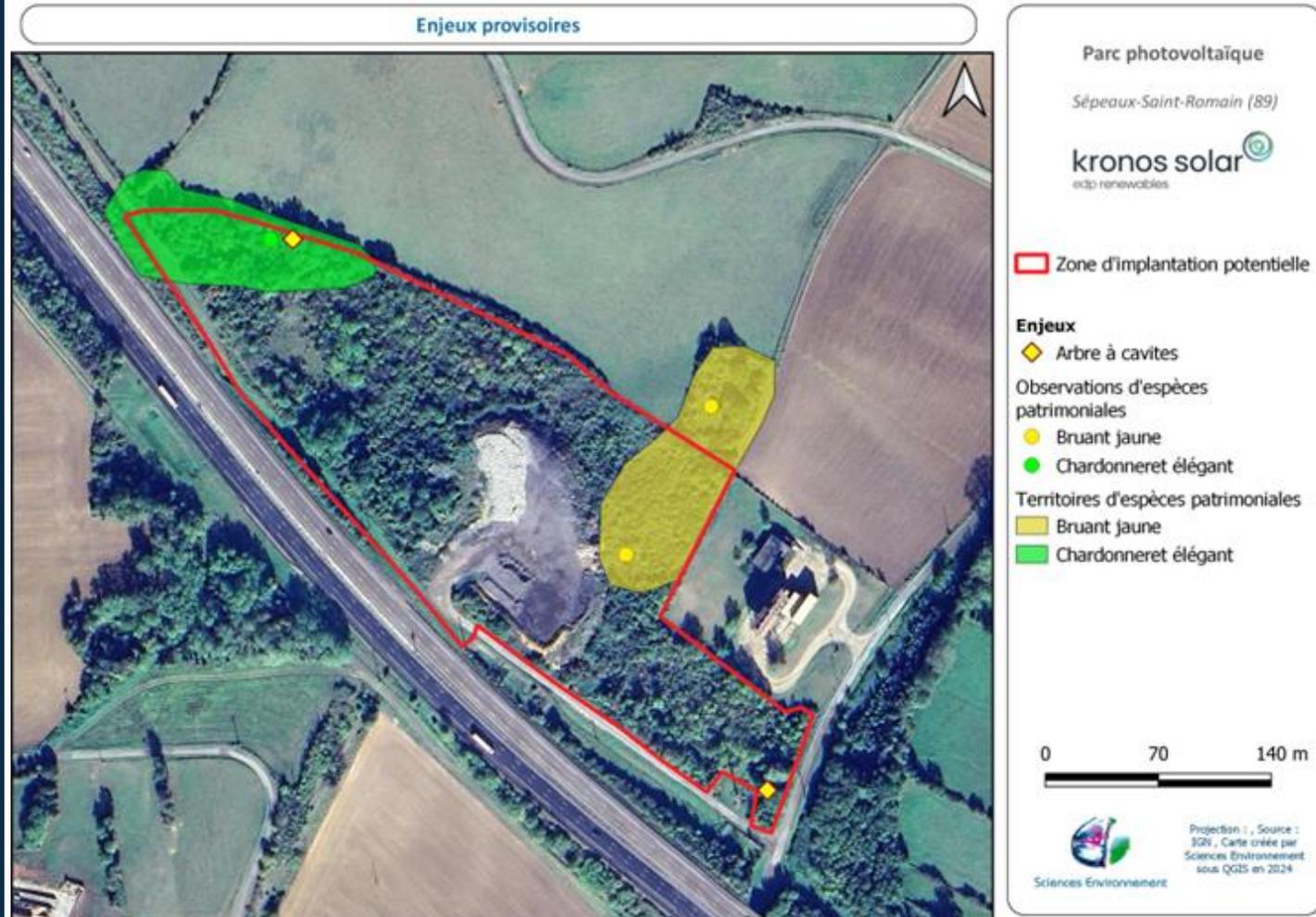
Ce terrain appartient à la commune de Sépeaux-Saint-Romain et l'emprise du projet est classée en zone d'accélération des énergies renouvelables.

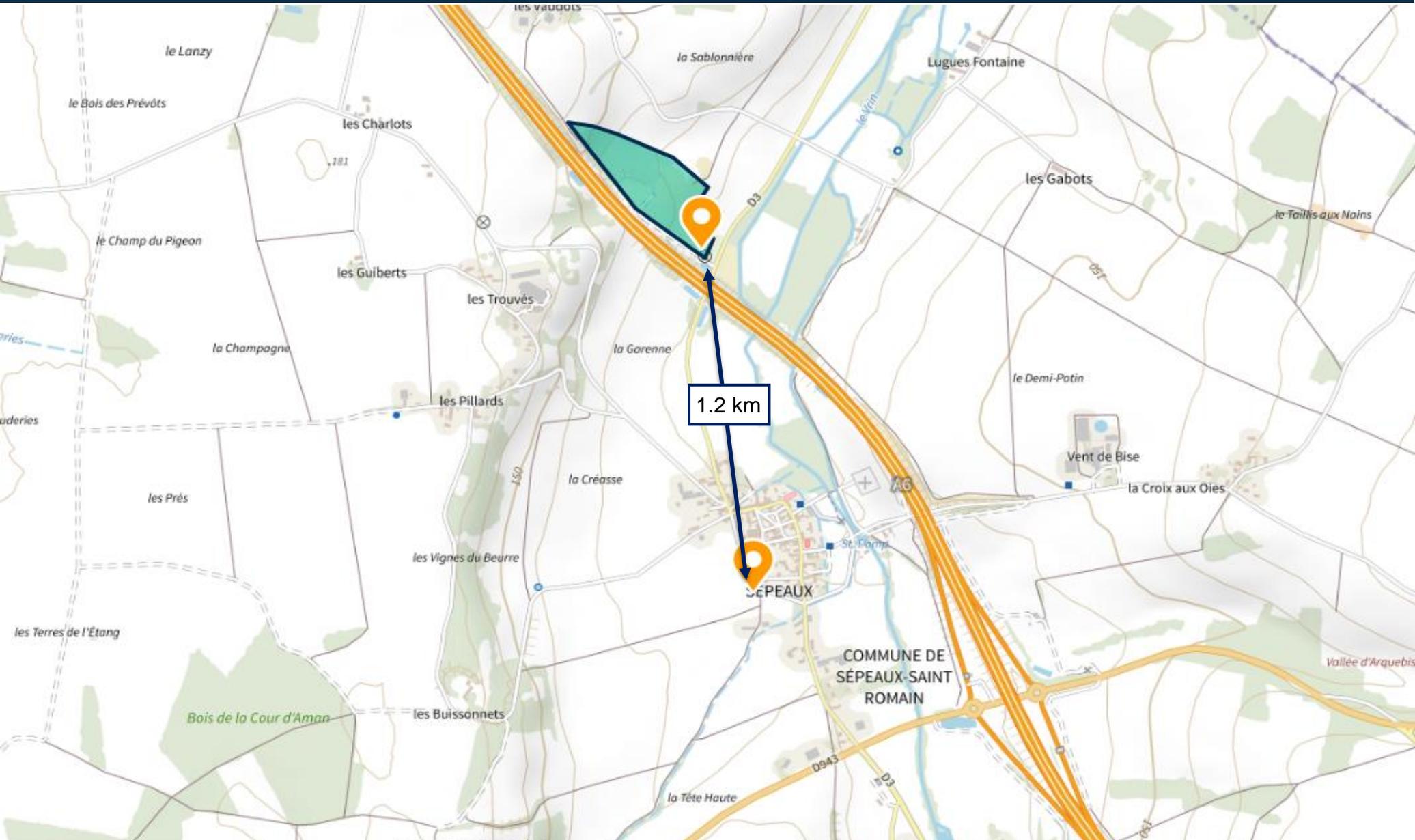
La Communauté de Communes a engagé une procédure urbanisme afin de mettre un zonage spécifique à l'implantation d'une centrale photovoltaïque.



Kronos Solar est accompagné par le bureau d'études Sciences Environnement dans l'évaluation de l'impact environnementale du projet.

Les études naturalistes ont été engagées afin de mesurer l'impact de la construction de la centrale sur l'environnement.





1) **Promesse de Bail**

Etape initiale de la maîtrise foncière

2) **Etudes et préparation demande Permis de Construire (PC)**

Etude d'impact, préparation du dossier de demande de PC: une année (quatre saisons).

La mise en compatibilité du PLU s'effectue en parallèle.

3) **Dépôt et instruction du Permis de Construire**

Instruction par les services de l'Etat.
Environ 12 mois.

4) **Raccordement au réseau**

Demande officielle auprès d'Enedis.
Environ 4 mois.

5) **Appel d'Offre (AO)**

Réponse à l'AO de la CRE.
Environ 4 mois.

6) **Sécurisation du Financement**

La négociation avec les investisseurs (banques, fonds) débute à la réception du PC.

Celle-ci s'achève avec les résultats de l'AO.

7) **Contrat de Bail**

Signature du Contrat de Bail selon les termes de la Promesse de Bail.

8) **Construction**

Construction, raccordement et mise en service de la centrale solaire photovoltaïque.

Environ 4 à 6 mois.

9) **Exploitation**

Exploitation et maintenance de la centrale solaire photovoltaïque.

Durée : 30 ans.

10) **Démantèlement**

Démantèlement et remise en état du site.
Environ 4 à 6 mois.

L'exploitation de la centrale photovoltaïque est prévue pour une durée de **30 à 40 ans**.

La centrale est ensuite entièrement démantelée, câbles et fondations compris, et le terrain rendu à son état antérieur au projet.

L'ensemble des composants de la centrale seront recyclés :

- **Les panneaux photovoltaïques sont recyclables à 97%.**

Leur recyclage est pris en charge par une filière spécialisée, grâce à une taxe payée par le fabricant de panneaux.

L'association européenne SOREN en a la responsabilité.



- **Les autres matériaux** composant la centrale sont des matériaux de construction classiques (acier, aluminium, gravats, béton, câbles électriques) qui sont orientés vers les filières de recyclage usuelles.

Estimation des retombées fiscales pour un projet de 5 ha sur la commune de Sépeaux-Saint-Romain (irradiation solaire moyenne de 1181 kWh/kWc, source : PVGIS-CMSAF)

Taxe d'aménagement		10.970 € *
Part Commune ou EPCI (pour un taux de 3.0%) **		7,786 € *
Part Département (pour un taux de 1.1%) **		2,855 € *
Part Etat **		329 € *
Redevance d'archéologie préventive (prélevée par l'Etat)		1.070 € *
Taxe IFR	13.014	€/an *
Part Département (30%)	3,904	€ *
Part EPCI (50%) **	6,507	€ *
Part Commune (20%) **	2,603	€ *
CFE	901	€/an *
Part Chambre de Commerce (pour un taux de 3,62%, selon la fiscalité locale)	792	€ *
Part Commune ou l'EPCI (pour un taux de 26,4%) **	109	€ *
CVAE	0	€/an *
Part Région (50%)	0	€ *
Part Département (23,5%)	0	€ *
Part Commune ou l'EPCI (26,5%) **	0	€ *
<p>* Estimations basées sur : la superficie et la puissance indiquées, l'ensoleillement moyen (donnée PV-GIS), le loyer proposé, le tarif de revente de l'électricité anticipé, la réglementation fiscale en vigueur pour l'année 2023. ** Les règles de fiscalité locales déterminent la répartition des retombées fiscales entre la Commune et l'EPCI.</p>		

- Emprise de la centrale : 6 hectares clôturés
- Puissance de la centrale : ~ 5 MWc
- Production électrique annuelle : 5 845 950 kWh/an
- Soit la consommation de : 1 251 ménages
- Soit une économie de CO2 de : 433 tonnes

